

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELIDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET  
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absents :**

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Acquisition de deux parcelles de terrain en vue d'effectuer une régularisation foncière, situées lieudit le Masdehors et rue des Vergnes à Chaptelat - propriété des conjoints CUSSON et BOUALEM**

M. ROUX Jacques, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Madame Françoise CUSSON, Madame Andrée BOUALEM et Monsieur Nour BOUALEM sont propriétaires de deux parcelles aménagées et situées dans l'emprise du domaine public routier communautaire, lieudit le Masdehors et rue des Vergnes à Chaptelat.

Ainsi, Limoges Métropole, compétente en matière de voirie, s'est rapprochée de l'ensemble des propriétaires afin de procéder à la régularisation foncière de cette situation.

Une acquisition des parcelles de terrain leur appartenant pourrait être consentie à l'euro symbolique et porterait donc sur les parcelles, cadastrées section AC numéros 19 et 22 d'une surface totale de 108 m<sup>2</sup>, en vue de leur classement dans le domaine public routier.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la régularisation foncière exposée ci-dessus et d'autoriser ainsi Limoges Métropole à acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles de terrains susvisées, appartenant aux conjoints CUSSON et BOUALEM, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant ;
- d'autoriser le représentant de Limoges Métropole conformément à l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte authentique à intervenir à cet effet, rédigé sous la forme administrative ;
- de constater l'appartenance de ces parcelles cadastrées section AC numéro 19 et 22 sises à Chaptelat au domaine public routier communautaire, et donc de décider le classement desdites parcelles dans ce domaine public ;
- d'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole ;
- et de manière plus générale, de donner au Président, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 17 avril 2024